

DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

DCM-2013-158  
N° 31

ARRONDISSEMENT  
DE CHAMBERY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBERY

VILLE DE  
CHAMBERY

OBJET : CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE  
MUNICIPALE DE CHAMBERY ET DES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

SEANCE DU 22 juillet 2013

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°31 CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHAMBERY ET DES FORCES DE  
SECURITE DE L'ETAT

Rapport de Bernadette Laclais

Depuis la loi du 15 avril 1999, il est prévu que dès lors qu'un service de police municipale comporte au moins cinq emplois d'agent de Police Municipale, une convention de coordination est conclue entre le maire de la commune et le représentant de l'Etat dans le département, après avis du procureur de la République.

Cette loi a été complétée par un décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012 puis par une circulaire du 30 janvier 2013 : désormais, les conventions de coordination, basées sur des éléments de diagnostic sécurité, doivent comporter des dispositions quant au partage d'informations et de formation au profit de la police municipale et doivent mentionner que leur mise en œuvre sera examinée par une mission d'évaluation associant le Ministère de l'Intérieur et l'Association des Maires de France.

C'est pourquoi, afin de répondre à l'ensemble de ces nouvelles exigences, il convient de prévoir une nouvelle convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve les termes de la convention de coordination entre la Police Municipale de Chambéry et les forces de sécurité de l'Etat jointe à la présente délibération ;
- 2) Autorise le Maire à signer cette convention.

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	45
- présents :	28
- délégations de vote :	15
- absents :	2

Mis aux voix, le rapport est adopté par :  
**42 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**  
**1 ABSTENTION(S)**

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Bernadette Laclais